

Arrêté n° 2025 – 1184

Portant cession de conteneurs pour ordures ménagères ASTECH 4 m³ équipés de contrôles d'accès BH Technologie

Le Président du SMICVAL du Libournais Haute-Gironde,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2020-25 du 30 juillet 2020 portant élection du Président du SMICVAL du Libournais Haute-Gironde,

Vu la délibération n° 2020-38 du 30 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Comité Syndical au Président du SMICVAL.

Considérant que l'UNION DES SYNDICATS POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (USTOM) souhaite acquérir 11 conteneurs ASTECH pour ordures ménagères, de 4 m³, équipés de contrôles d'accès BH Technologie, auprès du SMICVAL,

Considérant que le prix marché (réf marché : n°2022MPA01) des équipements détenus par le SMICVAL se décompose ainsi :

Prix unitaire moyen 2024 (révisions comprises)	HT	TTC	
Borne+accroche sac	2 917 €	3 500 €	
Contrôle d'accès	837 €	1 004 €	
Total borne + contrôle d'accès	3 753 €	4 504 €	0,5%
Annuité amortissement (1)		450 €	
VNC au 31/12/2025		4 054 €	TTC

Considérant en fonction que le SMICVAL propose à l'USTOM d'acquérir ces équipement au prix unitaire de 4000€TTC par équipement (3000€ttc /borne + 1000€ ttc/controles d'accès), soit 44 000 € TTC pour les 11 équipements.

Décide :

Article 1 :

De céder à l'USTOM 11 équipements, conteneurs ASTECH pour ordures ménagères, de 4 m³, équipés de contrôles d'accès BH Technologie, pour un montant total de 44 000€ TTC.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié et une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne ainsi qu'à Monsieur le Receveur du SMICVAL.

Envoyé en préfecture le 05/12/2025

Reçu en préfecture le 05/12/2025

Publié le

ID : 033-253306617-20251203-2025_1184-AR

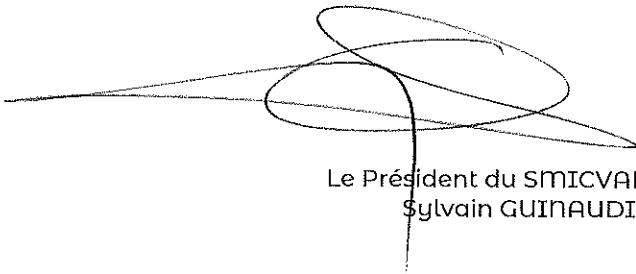


Article 3 :

En application des dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Saint Denis de Pile le 03 décembre 2025

Publié le : 05 12 2025



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Sylvain Guinaudie".

Le Président du SMICVAL,
Sylvain GUINAUDIE